



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue au Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Madame Roxanne Caron

Madame Laurence Martel
Monsieur Romain Bergeron

Est absente :
Madame Huguette Tremblay

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/12-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/12-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/12-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 novembre 2019 soit accepté.

2019/12-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/12-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 30 novembre 2019 (revenus : 2 067 774 \$, dépenses : 1 836 862 \$, conciliation à des fins fiscales : - 65 165 \$, excédent : 165 747 \$) soit accepté.

2019/12-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 62 013,67 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 30 novembre 2019 d'une somme de 30 157,71 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 92 171,38 \$.



No de résolution
ou annotation

2019/12-07

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité, mais aucun procès-verbal n'est déposé.

2019/12-08

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL — ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront aux dates suivantes et qui débuteront à 19 h 30 :

- | | | | |
|--------------|------------|----------------|---------------|
| • 20 janvier | • 20 avril | • 6 juillet | • 19 octobre |
| • 17 février | • 11 mai | • 24 août | • 16 novembre |
| • 16 mars | • 15 juin | • 21 septembre | • 14 décembre |

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

2019/12-09

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2020-01

La conseillère, madame Roxanne Caron, donne avis qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement portant le n° 2020-01 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020.

2019/12-10

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-01

La conseillère, Madame Roxanne Caron, présente et dépose le projet de règlement n° 2020-01 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et informe les personnes présentes que ledit projet de règlement est disponible pour consultation.

2019/12-11

REGISTRE DES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, dépose l'extrait du registre public des déclarations de dons ou avantages reçus de plus de 200\$, pour l'année 2019, en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. L'extrait déposé ne contient aucune déclaration.

2019/12-12

RENOUVELLEMENT

a) Assurances générales

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au renouvellement de la police d'assurances générales auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2020. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à procéder au paiement des factures s'y rattachant d'un montant de 47 565 \$ (taxes incluses).



No de résolution
ou annotation

2019/12-13

b) COMBEQ

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 615 \$ (plus taxes applicables) pour l'adhésion 2019 à la *COMBEQ* de l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon et de son adjointe, madame Jisca Tremblay.

c) Culture Côte-Nord

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 50 \$ pour l'adhésion 2019-2020 à *Culture Côte-Nord*.

d) Réseau d'Information Municipal du Québec

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit alloué un montant de 142,50 \$ (plus taxes applicables) pour l'abonnement 2020 à *Réseau d'Information Municipal du Québec*, une division de Jaguar Média inc.

EMBAUCHE DE PERSONNEL APRÈS UNE PÉRIODE PROBATOIRE

CONSIDÉRANT la résolution 2019/05-33 stipulant l'embauche probatoire de madame Jisca Tremblay au poste d'opérateur journalier aux travaux publics et d'inspectrice municipale et en bâtiment adjointe jusqu'en décembre 2019;

CONSIDÉRANT la résolution 2019/08-21 stipulant la mise à jour de la catégorie d'emploi de madame Maria Juana Nunez Trejo et de monsieur Billy Girard suite à la nomination de madame Jisca Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE madame Jisca Tremblay dispose de l'intérêt et des qualifications nécessaires aux fonctions recherchées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers de valider les embauches suivantes de façon permanente en date du 1^{er} janvier 2020. Le tout conformément aux conditions de travail prévues à l'entente de travail en vigueur :

1. Jisca Tremblay : opératrice journalière aux travaux publics et inspectrice municipale et en bâtiment adjointe. Poste permanent à temps complet;
2. Maria Juana Nunez Trejo : journalière. Poste permanente à temps complet;
3. Billy Girard : journalier. Poste permanent à temps partiel, à raison de 20 heures minimum garanties par semaine.

2019/12-14

AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSACTION DE RÈGLEMENT HORS COUR INTERVENUE ENTRE M. EDDY SAVARD, MME MARJOLAINE LACASSE ET L'ASSOCIATION DU CAMPING/MARINA OUTARDES II INC

ATTENDU QUE le ou vers le 28 novembre 2018, M. Eddy Savard et Mme Marjolaine Lacasse ont déposé, en Cour supérieure du district de Baie-Comeau, une demande introductive d'instance contre l'Association du Camping/Marina Outardes II inc. à laquelle sont mis en cause personnellement les membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE sur le conseil d'administration de l'Association du Camping/Marina Outardes II inc., siège, à titre de représentant de la Municipalité de Ragueneau, M. Gilbert Dupont, membre de son conseil;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions prévues aux articles 711.19.1 à 711.19.11 du *Code municipal du Québec*, la municipalité doit assumer la défense d'un membre du conseil qui



No de résolution
ou annotation

est poursuivi pour des actes qu'il a commis dans le cadre de ses fonctions à titre de membre du conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE les procédures judiciaires opposant M. Eddy Savard et Mme Marjolaine Lacasse à l'Association du Camping/Marina Outardes II inc. et les membres de son conseil d'administration dont, entre autres, M. Gilbert Dupont, conseiller municipal, est réglé hors Cour;

ATTENDU QU'un document de transaction faisant état des termes du règlement hors Cour doit être signé par les représentants de l'Association du Camping/Marina Outardes II inc. et des membres de son conseil d'administration de l'époque mis en cause;

À CES CAUSES, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Gilbert Dupont, membre du conseil de la Municipalité de Ragueneau et membre du conseil d'administration de l'Association du Camping/Marina Outardes II inc, soit autorisé à signer la transaction de règlement hors Cour intervenue entre M. Eddy Savard, Mme Marjolaine Lacasse et l'Association du Camping/Marina Outardes II inc.

La transaction de règlement hors Cour à être signée par M. Gilbert Dupont est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2019/12-15

DÉPÔT DE LA LISTE DE DOCUMENTS D'ARCHIVES POUR FINS DE DESTRUCTION

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des documents à détruire en date du 16 décembre 2019 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à procéder à la destruction de ces documents.

2019/12-16

RÈGLEMENTS D'URBANISME - AUTORISATION

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier les règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le conseil souhaite apporter certaines modifications aux règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon à entreprendre des démarches afin d'apporter certaines modifications aux règlements d'urbanisme.

2019/12-17

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.



No de résolution
ou annotation

2019/12-18

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/12-19


PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/12-20

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h.


Maire


Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

